



**RILLIEUX
LA-PAPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Références :
AV/AD/AA/CM/SGD/JM

Séance publique du jeudi 13 février 2025

Service des Affaires
Juridiques et des
assemblées

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du treize février deux mille vingt-cinq près convocation légale,

Affaire suivie par :
Sémélé GUIGNETON
DIALLO
tél. 04.37.85.00.29

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de conseillers votants : 37

Nombre de conseillers absents : 2

Présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Dupuy, Fornelli, Monnet, Charvet, Matter, Leclerc, Daas, Biétrix, De la Cruz, Sève, Badino, Simaniva, Guy, Effantin, Desmet, Bozon-Guillot, Béruron, Saboureaux, Petitgand, Pin, Combière, Durieux, Radix, Labor, Briand, Chatelet-Masset.

Objet :
Délibération

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et messieurs : Mantione donne pouvoir à Matter, Cézariat donne pouvoir à Daas, Llubet donne pouvoir à Charvet, Terrel donne pouvoir à Monnet, Bechiche donne pouvoir à De La Cruz, Bamba donne pouvoir à Guy, Campos donne pouvoir à Desmet, Djaballah donne pouvoir à Combière, M'Sai donne pouvoir à Durieux

Absents : 2 (Monsieur Ezzerouali et Madame Sabin)

Secrétaire de séance : M. Chatelet-Masset Thibaud

Date de convocation : 27 janvier 2025

Date affichage compte rendu : 19 février 2025

DE2025/02/02 – Rapport d'orientations budgétaires 2025

DE2025/02/02 – Rapport d'orientations budgétaires 2025

Monsieur le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus, qui utilisaient auparavant le référentiel comptable et budgétaire M14, doivent présenter un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024.

Pour le Débat d'orientations budgétaires (DOB) : Le rapport des orientations budgétaires (ROB) doit être communiqué aux membres de l'Assemblée Délibérante en vue du débat d'orientations budgétaires au minimum 5 jours avant la réunion au cours de laquelle le débat est inscrit à l'ordre du jour.

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Dans le rapport d'orientations budgétaires, présenté et annexé à cette délibération, doivent être reprises les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget 2025 tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce rapport, n'a pas vocation à se substituer au vote du budget 2025 où l'ensemble des recettes et des dépenses seront présentées.

À la suite de cet exposé, ces orientations sont soumises au débat du Conseil municipal.

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 13 relatif à l'obligation de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1 ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire préfectorale n° E-2016-34 du 23 novembre 2016 relative au contenu et modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) ;

Vu la délibération DE2023/11/107, en date du 9 novembre 2023, relative à la mise en œuvre de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2025 annexée et présentée à l'assemblée délibérante ;

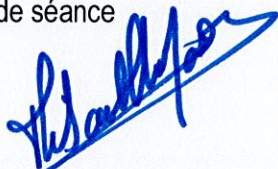
Vu l'avis favorable de la Commission « Affaires générales » en date du 4 février 2025

**Après avoir écouté l'exposé des motifs et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

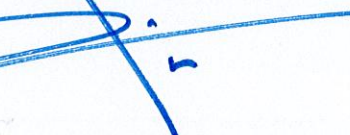
- **prend acte** de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

Pour extrait conforme,

Thibaud CHATELET-MASSET
Secrétaire de séance



Alexandre VINCENTET
Maire de Rillieux-la-Pape



TRANSMIS EN PREFECTURE LE : **20 FEV. 2025**

Accusé de réception,

Reçu le :

Identifiant de l'Acte : **069- 216 902 866**



**RILLIEUX
LA-PAPE**

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Commune de Rillieux-la-Pape

Conseil municipal du 13 février 2025

Sommaire

I. Le contexte de la préparation budgétaire 2025

1. Le contexte économique mondial, européen, et national

- a . Contexte mondial : inflation en ralentissement, tandis que l'Europe peine à retrouver son dynamisme économique
- b. En France : inflation en ralentissement, croissance économique stagnante et marché immobilier en berne

2. Le contexte politique et budgétaire national

- a. Retour sur 2024 : Une trajectoire budgétaire remise en cause, un contexte politique inédit
- b. Les principales mesures relatives aux collectivités en 2025
- c. Le contexte Rilliard : continuer à investir pour développer des services à la population

II. Les orientations financières de la ville de Rillieux-la-Pape en 2025

1. Section de fonctionnement : volontarisme et prudence pour ce BP 2025

- a. Recettes de fonctionnement : une stabilité des recettes de fonctionnement par rapport aux crédits ouverts 2024
- b. Dépenses de fonctionnement : des dépenses de personnel maîtrisées, une prévision prudente des autres dépenses

2. Section d'investissement : conclusion d'un cycle d'investissement, stabilisation de l'endettement

- a. Les dépenses d'investissement
- b. Les recettes d'investissement

3. La structure de la dette

4. Les budgets annexes

- a. Le budget annexe Espace 140 (Budget présenté en € H.T.)
- b. Le budget annexe Fort de Vancia
- c. Le budget annexe photovoltaïque

I. Le contexte de la préparation budgétaire 2025

1. Le contexte économique mondial, européen, et national

a. *Contexte mondial : inflation en ralentissement, tandis que l'Europe peine à retrouver son dynamisme économique*

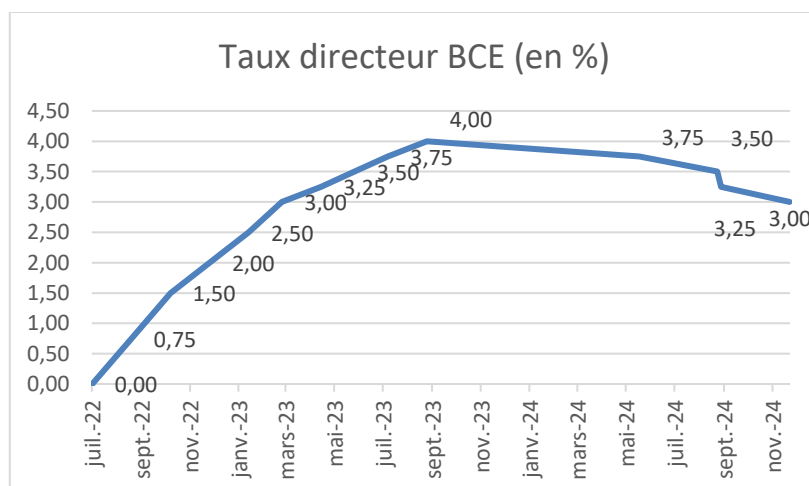
En 2024, l'inflation mondiale a continué de refléter les effets des politiques monétaires restrictives mises en place par les banques centrales au cours des années précédentes (FED et BCE). Les prix des produits alimentaires et de l'énergie ont montré une certaine stabilité après les pics de 2022 et 2023. L'inflation mondiale a diminué à environ + 4 % en moyenne, contre + 5.5 % en 2023, alimentée par la baisse des coûts de l'énergie, la stabilisation du prix des denrées alimentaires, et d'une certaine normalisation des chaînes d'approvisionnement. Toutefois, la baisse de l'inflation n'a pas été uniforme au niveau mondial.

Aux États-Unis, l'inflation a continué de refluer, autour de + 3 % en décembre 2024 contre + 4 % environ en 2023. Ce recul est le résultat de la politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed), qui a maintenu des taux d'intérêt élevés tout au long de l'année 2024 après plusieurs hausses en 2022 et 2023. S'il y a bien eu une baisse des taux directeurs de 100 points de base à partir de l'été 2024, ceux-ci restent au plus haut depuis 15 ans. La consommation des ménages a soutenu la croissance économique, proche de + 3 % à fin 2024. L'inflation a été freinée principalement par la baisse des prix de l'énergie et des biens de consommation. Les attentes inflationnistes sont relativement modérées pour 2025, mais la Fed reste vigilante face à l'installation de la nouvelle majorité politique Etats-Unienne en 2025 (barrières douanières, hausse des salaires par une politique migratoire plus restrictive).

En Chine, l'inflation est restée exceptionnellement faible, se stabilisant autour de 0 % en 2024. Le pays a continué de faire face à des tensions internes, notamment dans son secteur immobilier, ce qui a eu un impact négatif sur la consommation interne. Bien que le gouvernement ait mis en place des mesures de soutien économique, l'économie chinoise peine à atteindre + 5 % de croissance en 2024, soutenue par ses exportations.

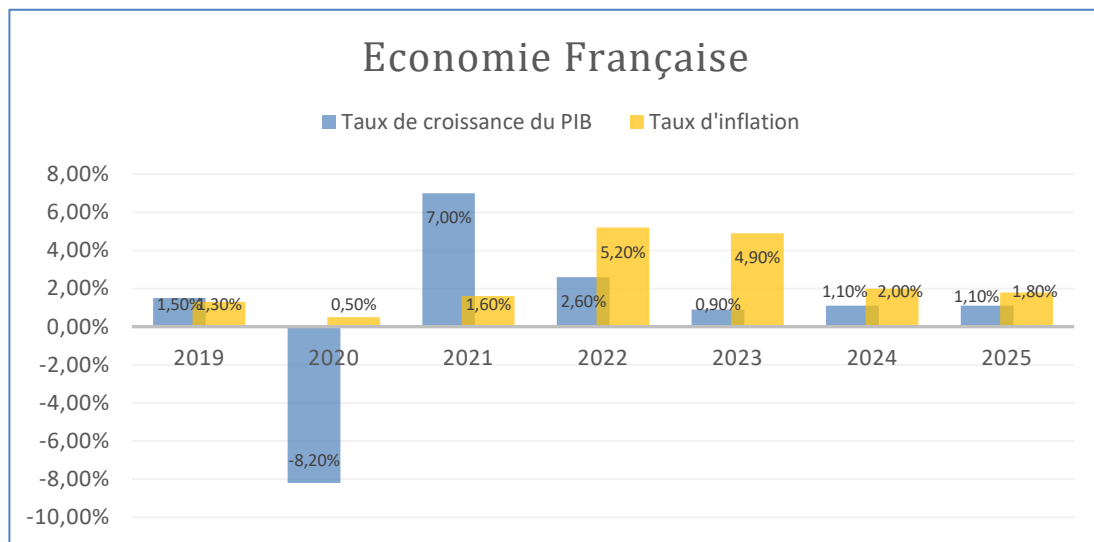
En zone euro, l'inflation a montré un ralentissement significatif, atteignant + 2.4 % en décembre 2024 contre + 2.9 % en 2023 (source : Eurostat, le 07/01/2025).

Après une série de hausses des taux depuis 2022, la Banque Centrale Européenne (BCE) a cessé d'augmenter ses taux d'intérêt à la fin de 2023 et a procédé à une baisse de ses taux directeurs de 100 points de base en 2024 :



Toutefois, la situation économique en Europe est restée difficile, avec une croissance faible de seulement + 1 % en 2024, et un chômage qui stagne voire augmente à des niveaux relativement élevés dans certains pays. Le climat des affaires en Europe semble se détériorer. Fait marquant : le secteur automobile annonce de fortes difficultés, illustrées par l'annonce de fermetures d'usines en France et en Allemagne. La Zone Euro est d'autant plus vigilante avec le probable retour de barrières douanières Américaines et son potentiel impact significatif sur l'économie Européenne. La BCE anticipe une inflation à + 2.1 % en moyenne sur 2025, avec un taux de croissance de seulement + 1.1 % en zone euro.

b. En France : inflation en ralentissement, croissance économique stagnante et marché immobilier en berne



➤ Croissance du PIB : + 1.1 % en 2024, une variation de + 0.9 % attendue en 2025

En 2024, la croissance économique française a montré une résilience après une année 2023 marquée par un ralentissement. Le PIB de la France a progressé d'environ +1.1 % en 2024, contre une croissance de + 0.9 % en 2023, soit un léger rebond par rapport à l'année précédente. Ce léger rebond s'explique en partie par un effet « Jeux Olympiques » de Paris, ainsi que la reprise progressive de la consommation des ménages. En effet, la consommation des ménages a été soutenue par une inflation plus maîtrisée et un taux d'épargne en progression, permettant un regain de la demande intérieure. Les entreprises ont également continué à investir, bien que de manière mesurée, face à un contexte économique et politique incertain. La croissance du PIB annoncée est de +1.1% en 2025. Il n'y a donc pas d'élan attendu sur le plan de la dynamique économique intérieure.

➤ Inflation des prix : + 2 % entre 2024, une variation de + 1.80 % attendue en 2025

Les facteurs de la décélération de l'inflation en France en 2024, selon les données de l'INSEE :

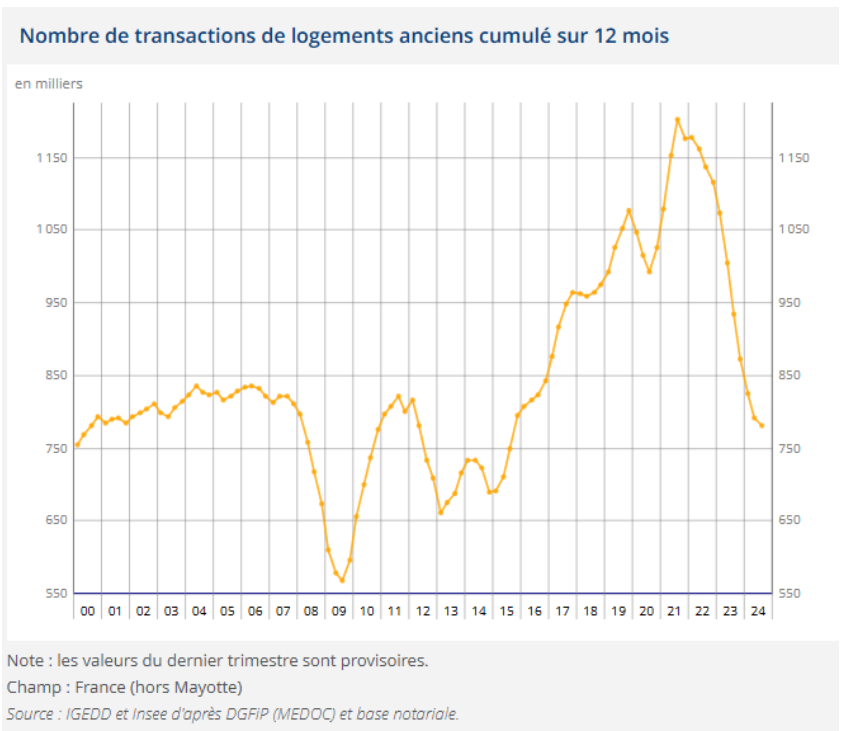
- ✓ Baisse des prix de l'alimentation : Les prix alimentaires ont augmenté de seulement + 1.4 % en 2024, contre + 11.8 % en 2023. Cette baisse significative a contribué à l'apaisement des tensions sur le pouvoir d'achat.
- ✓ Stabilisation des prix de l'énergie : Les prix de l'énergie ont connu une augmentation limitée à + 2.3 % en 2024, contre + 5.6 % en 2023. Cette stabilisation a eu un impact positif sur l'inflation globale.
- ✓ Stabilité des prix des produits manufacturés : Les prix des produits manufacturés ont affiché une stabilité en 2024, après une hausse de + 3.5 % en 2023.

- ✓ **Modération des prix des services** : Les prix des services ont augmenté de + 2,7 % en 2024, contre + 3 % en 2023. Cette hausse modérée a également contribué à la réduction de l'inflation.

La combinaison de ces facteurs a permis de ralentir l'inflation à une moyenne annuelle de + 2 % en 2024, après deux années de forte augmentation. Toutefois, l'impact de l'inflation de 2023 devrait encore se faire sentir en 2024, en particulier lors de renouvellement de marchés dont les prix sont fixés pour une période annuelle.

- Marché immobilier : un volume de transaction au plus bas, impactant directement les recettes des Collectivités

Après une dynamique des transactions immobilières entre 2015 et 2021, renforçant les droits de mutations perçus par les Collectivités, dont les Départements, et en ce qui concerne notre zone, la Métropole de Lyon, et les Communes, le volume des transactions a subi une baisse significative.



INSEE

Cette chute drastique pèse fortement sur les finances des départements, et impactent également l'autofinancement des communes.

Pour mémoire, le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation perçus par la commune de Rillieux-la-Pape a été le suivant :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Réalisé 2024
Taxe add/droits de mutation	1 071 k€	1 229 k€	1 405 k€	1 174 k€	760 k€

2. Le contexte politique et budgétaire national

a. *Retour sur 2024 : Une trajectoire budgétaire remise en cause, un contexte politique inédit*

➤ Une trajectoire budgétaire annuelle révisée dès le mois de février 2024

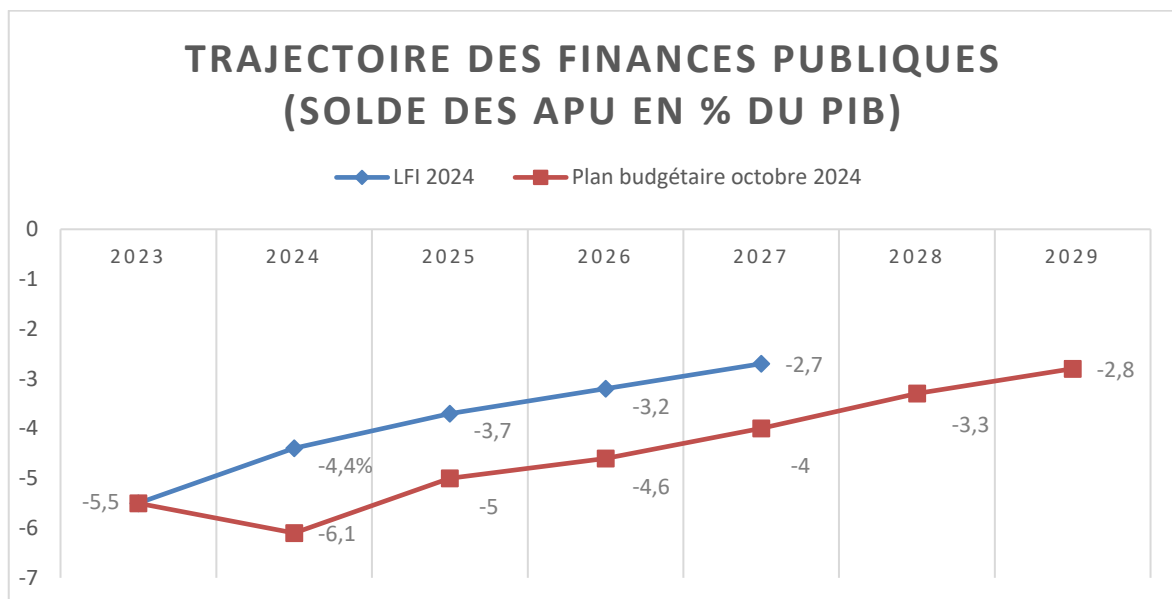
D'après la Loi de Finances initiale 2024 (LFI 2024), la fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devait contribuer à la réduction du déficit public à - 4.4 % du PIB en 2024, contre - 5.5 % du PIB en 2023. D'après la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 du 18 décembre 2023, la trajectoire du déficit public devait permettre un rétablissement des comptes à partir de 2027, avec un solde comptable des Administrations Publiques (APU) ramené à moins de 3 % du PIB.

Cependant, dans le cadre de ses projections, le gouvernement a retenu une hypothèse de croissance 2024 optimiste de + 1.4 %, alors que le consensus des économistes, en septembre 2023, était de + 0.9 %.

Il s'est avéré que cette hypothèse de + 1.4 % ne pouvait être tenue. En conséquence :

- Dès février 2024, le gouvernement a annoncé l'annulation de 10 milliards d'euros de crédits pour l'année en cours.
- En avril 2024, avec la publication du programme de stabilité 2024 - 2027, le déficit cible 2024 est revu à la hausse (- 5.1 % du PIB, contre - 4.4 % du PIB initialement).
- D'après le **plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029**, communiqué à l'Union Européenne le 31 octobre 2024, le déficit cible 2024 devrait se porter à - 6.1 % du PIB. La perspective d'atteindre le seuil des 3 % est repoussée à 2029.

En l'espace de quelques mois seulement, la trajectoire du déficit public a fortement évolué :



APU : ensemble des administrations publiques (Etat, caisse de sécurités sociales, Collectivités)

Le gouvernement a ainsi revu de manière très significative à la baisse l'hypothèse de croissance par rapport à celle retenue dans la loi de finances initiales 2024.

La nouvelle hypothèse de croissance prise en compte, impacte directement la trajectoire de la dette publique. La dette reviendra en 2025 à niveau équivalent à 2020, année de la crise sanitaire :

Trajectoire de la dette publique (en % du PIB)						
2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
98.1 %	114.8 %	112.7 %	111.2 %	109.9 %	112.8 %	114.70 %

Selon le plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029

La nouvelle trajectoire des finances publiques retenue par le gouvernement pour la préparation du budget 2025 se base sur le plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025 - 2029.

➤ Un contexte politique aboutissant au rejet du projet de budget 2025

Le Président de la République, le 9 juin 2024, le soir du 2^{ème} tour des élections des Européennes, annonce la dissolution de l'assemblée nationale. Le résultat du second tour de l'élection législative anticipée, le 07 juillet 2024, n'a pas permis de dégager une majorité politique et un nouveau gouvernement a été nommé seulement à la rentrée de septembre 2024.

Le projet loi de finances 2025 (PLF 2025) a été examiné à partir du 21 octobre 2024, soit une date tardive pour le démarrage des travaux au Parlement.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, le gouvernement a engagé sa responsabilité conformément à l'article 49 alinéas 3 de la Constitution ce qui a généré une forte opposition aboutissant au dépôt d'une motion de censure adoptée par une majorité de députés. Cette motion de censure a conduit à la démission du gouvernement le 04 décembre 2024, entraînant la suspension des débats sur les textes financiers et l'impossibilité de voter un budget avant la fin de l'année 2024.

Ces événements ont généré une situation politique inédite en France depuis 1962, soulignant les tensions et les divisions au sein des deux chambres du Parlement. Le budget de l'Etat 2025 est toujours en cours d'examen fin janvier 2025.

➤ Une loi spéciale pour des dispositifs budgétaires transitoires

Afin d'assurer la continuité de l'État, une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques, dans la limite de la loi de finances 2024. La reprise des débats au parlement, sur la base du texte proposé par le gouvernement précédent, a démarré le 15 janvier 2025. Le vote de la loi de finance initiale est espéré en février 2025, s'il y a accord de la commission mixte paritaire du parlement. En cas de désaccord entre les parlementaires siégeant dans cette commission, le vote du budget 2025 pourrait à nouveau être repoussé.

b. Les principales mesures relatives aux collectivités en 2025

Le PLF 2025, dans son projet initial présenté devant le parlement en octobre 2024, prévoyait de réaliser 60 milliards d'euros d'économies, principalement en réduisant les dépenses publiques. Cette réduction devait toucher l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale, pour un total de 40 milliards d'euros. Les mesures de recettes, représentant environ 20 milliards d'euros, devait cibler les plus grandes entreprises et les foyers à très hauts revenus, avec un caractère exceptionnel et temporaire.

Si cet effort de 60 milliards d'euros n'est pas réalisé, le déficit attendu est de ~~6.7 %~~, contre les ~~6 %~~ prévus dans la trajectoire des finances publiques 2025 - 2029.

Dans les textes préparatoires proposés par le gouvernement Barnier, les Collectivités locales étaient concernées par l'effort de contribution à hauteur de 5 milliards d'euros. Dans sa déclaration de politique générale du 14 janvier 2025, le premier ministre François Bayrou annonce une réduction de l'effort des collectivités territoriales à hauteur de 2.2 milliards d'euros, une réduction de l'effort entérinée par le Sénat le jeudi 16 janvier 2025.

La réduction de cet effort devrait passer par le maintien du périmètre du FCTVA en 2025, ainsi que par la suppression du projet de « fonds de précaution ».

Les principales dispositions du projet loi de finances 2025, concernant les collectivités, sont les suivantes :

➤ Augmentation de 4 points de la cotisation à la caisse de retraite des agents territoriaux (CNRACL)

La CNRACL, caisse de retraite des agents territoriaux, et excédentaire jusqu'en 2017, voit son déficit s'aggraver sous le poids notamment d'un déséquilibre démographique, et d'une espérance de vie à la retraite supérieure à la moyenne (rapport de l'inspection général des finances de mai 2024).

Pour retrouver une trajectoire financière équilibrée, de fortes augmentations des cotisations des parts patronales auront lieu sur 2025, 2026, 2027 et 2028. En 2025, il est prévu + 4 points de cotisations. L'impact pour Rillieux-la-Pape est estimé à hauteur de **+ 400 k€** (chapitre 012). Des augmentations similaires sont attendues sur les 3 prochains exercices.

Cette décision nationale impactera fortement les dépenses de personnel de la Commune dans les prochaines années.

➤ Un fonds de mise en réserve des recettes pour les plus grandes Collectivités locales

Le projet initial prévoyait le prélèvement de recettes fiscales des Collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros, avec un prélèvement jusqu'à 2% des recettes réelles de fonctionnement.

La Commune de Rillieux-la-Pape, du fait de son classement à la 110^{ème} place d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine, serait exonérée de cet effort financier. Les 250 premières communes éligibles à la dotation solidarité urbaine, de par leur besoins spécifiques de services et d'investissement en faveur de leur population seraient exemptées du prélèvement de recettes fiscales.

Ce dispositif de prélèvement est remis en cause dans les débats repris au Parlement en janvier 2025, mais devrait être remplacé par un dispositif équivalent.

➤ Gel des fractions de TVA reversées aux Régions, Départements, Métropole de Lyon

Les « fractions de TVA » ne concernent pas directement les Communes. Néanmoins, elles impactent les budgets des Régions et des Départements, et de la Métropole de Lyon.

Dans les dernières propositions, le montant de la tva 2025 sera forfaitaire, et équivalent à celui de 2024. Les collectivités concernées seront ainsi privées de dynamisme lié à la croissance du produit de la TVA.

➤ Une stabilisation de la DGF, dont la poursuite du renforcement de la péréquation (DSU)

La loi de finances (LFI) pour 2024 avait fait apparaître une augmentation cumulée de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 millions d'euros par rapport à 2023, dont 150 millions d'euros pour la Dotation

de Solidarité Urbaine. Dans les discussions budgétaires 2025, l'enveloppe globale de la DSU semble à minima maintenue. La DSU progressera de nouveau pour + 140 M€ environ.

➤ La baisse, ou le maintien, du dispositif de FCTVA

Le projet de loi de finances initial, dans sa version d'octobre 2024, proposait une réduction de l'éligibilité des dépenses au fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Il semble qu'en réduisant l'effort à 2.2 milliards d'euros, le fonds sera maintenu dans son entièreté sur 2025.

➤ Le soutien renouvelé en faveur de l'investissement local, à l'exception du Fonds Vert

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI seront très proches de 2024 :

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1 046** millions €
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **570** millions €
- La dotation politique de la ville (DPV) : **150** millions €

Le Fonds Verts fait lui office de variable d'ajustement, avec un volume projeté de 1 milliard d'euros, contre 2.5 milliards d'euros en 2024.

c. Le contexte Rilliard : continuer à investir pour développer des services à la population

La poursuite de l'exécution du plan de mandat 2020-2026 a donné lieu à l'aboutissement de plusieurs grands projets en 2024 tels la livraison du Groupe Scolaire du Mont-Blanc et celle du Tiers-Lieu « Le Foyer » à Crépieux. Le contexte budgétaire restant contraint notamment lié au contexte national et international inflationniste, les dépenses de fonctionnement ont été particulièrement suivies pour limiter le recours à l'emprunt.

L'année 2025 verra les services municipaux concentrer leurs efforts à développer des services à la population tels la mise en place de services aux seniors, de soutien aux actions de la jeunesse et à l'éducation par les kits scolaires ou la mise en place de l'expérimentation de la Tenue Unique dans les écoles.

L'inflation, bien qu'ayant fléchi, induit des coûts de fournitures et de services plus importants lors des achats et travaux. Les dépenses de fonctionnement en charges à caractères générales seront scrutées pour être prévues au plus justes des besoins.

Le soutien aux acteurs du territoire et notamment au tissu associatif sera amplifié par la hausse de l'enveloppe globale des subventions de 2% pour aider à faire face au contexte inflationniste et un accompagnement des structures est déjà mis en place pour soutenir l'engagement bénévole.

Enfin, les dépenses de personnel seront contenues en deçà de l'évolution naturelle liée au glissement vieillesse technicité grâce à un suivi fin et dynamique des dépenses tout au long de l'année tout en intégrant l'impact de l'évolution du régime indemnitaire des policiers municipaux et celui de la hausse prévisionnelle des cotisations patronales de retraite des fonctionnaires.

II. Les orientations financières de la ville de Rillieux-la-Pape en 2025

Dans ce contexte, toujours marqué par d'importantes et nombreuses incertitudes internationales, nationales et locales, la ville de Rillieux-La-Pape a décidé, de nouveau, de bâtir un budget volontaire et ambitieux, toujours au plus près des attentes de ses habitants.

1. Section de fonctionnement : volontarisme et prudence pour ce BP 2025

Il est attendu une stabilité des recettes de fonctionnement par rapport aux crédits ouverts 2024.

Néanmoins, certains postes de dépenses présentent des hausses, soit pour des raisons externes à la Commune (ex : évolution du taux de financement de retraite des fonctionnaires), ou volonté de faire progresser l'enveloppe des subventions aux associations (+ 2%), et développement des services aux habitants (bouquet senior, navette communale, etc.).

L'autofinancement prévisionnel sera supérieur à 4 M€ d'euros.

Dans le cadre du Programme Territoire Engagé Transition Écologique et le label Climat-Air-Energie (TETE-CAE), la méthodologie I4CE (Institute for climate economics) a été employée pour dégager les actions favorables, et les actions très favorables à l'atténuation du changement climatique qui seront portées par le budget communal en 2025. Une annexe sera proposée avec le budget primitif 2025.

a. Recettes de fonctionnement : une stabilité des recettes de fonctionnement par rapport aux crédits ouverts 2024

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement, proposé lors du vote du budget primitif, seront relativement proches des crédits ouverts 2024, soit 45.6 Millions d'euros environ.

➤ Des recettes fiscales en légère progression par rapport à 2024

Compte tenu de la dynamique des bases fiscales de taxe foncière communale et de l'évolution légale des bases de + 1.70 % sur le foncier bâti hors locaux industriels, la commune devrait percevoir un produit de fiscalité directe d'au moins **18 670 k€** sur 2025. Il s'agit d'une estimation prudente, dont l'inscription sera proposée au budget primitif.

Les recettes d'imposition directe devraient ainsi augmenter de **+ 276 k€** entre le produit fiscal définitif 2024 et le budget primitif de 2025.

	CA 2022	CA 2023	Réalisé 2024	BP 2025
Base Taxe foncières bâti	37 101 180	39 453 601	41 429 696	42 051 141
Base Taxe foncières non bâti	123 893	126 951	164 258	166 722
Total des produits	10 637 842	11 464 214	13 759 672	13 966 067
Effet du coefficient correcteur	3 990 474	4 235 549	4 439 632	4 506 226
Produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	191 312	218 792	194 796	197 718
Total de la fiscalité directe locale	14 820 000	15 760 000	18 394 000	18 670 000

Pour 2025, les recettes de compensations fiscales de taxes foncières sont estimées à **810 k€** (identique à 2024).

La Commune reste en attente des notifications des produits prévisionnels par l'Etat. Les crédits ouverts seront réajustés si nécessaire lors des prochaines décisions budgétaires (BS ou DM).

➤ Des compensations et dotations fiscales de la Métropole de Lyon inchangées :

L'attribution de compensation versée par la Métropole de Lyon devrait s'élever en 2024 à **5 837 K€** comme pour le prévisionnel de 2024. Cette dotation est figée sauf évolution et/ou transferts de compétences entre la Métropole et chacune des communes membres.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) devrait s'élever en 2024 à **1 105 k€** comme pour le réalisé de 2024. Ce montant attendu est identique au montant notifié l'an dernier au regard de l'impossibilité actuelle de faire évoluer les règles d'attribution.

➤ Des autres recettes fiscales également stables :

Compte tenu de la tension sur le marché de l'immobilier, le montant total des autres recettes fiscales devraient être toujours en berne par rapport à 2023. Le montant inscrit en 2025 s'élèverait ainsi à **1 550 k€** (contre 1 560 K€ au BP 2024) et serait réparti de la manière suivante :

- Les recettes de taxe sur la publicité extérieure estimées à 230 k€,
- Les recettes de taxe sur l'électricité estimées à 450 k€,
- Les recettes sur les droits de mutation estimées à 750 k€, comme en 2024
- Les recettes de droit de place estimées à 120 k€.

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (chapitre 74) :

Pour Rillieux-la-Pape, la DGF est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation solidarité urbaine (DSU).

Compte tenu de l'augmentation des enveloppes de la dotation forfaitaire et la dotation solidarité urbaine proposé dans le PLF 2025 et des évolutions constatées sur les années précédentes, il est possible d'anticiper, *a minima*, une stabilité de ces dotations par rapport au montant notifié en 2024 :

- Une stabilité de la Dotation Forfaitaire par rapport à la notification 2024 (**2 600 k€**) ;
- Une stabilité la Dotation de Solidarité Urbaine par rapport à la notification 2024 (**11 560 k€** en 2024).

Compte-tenu du projet de PLF 2025, et de l'accroissement de l'enveloppe DSU, il s'agit d'une estimation relativement prudente, qui pourrait évoluer à la hausse à réception de la notification définitive.

➤ Le FCTVA en fonctionnement (article 744) :

Le FCTVA en fonctionnement devrait être de 177 k€, contre 165 K€ notifié en 2024. Ce montant 2025 a été notifié en début d'année, sur la base des dépenses de 2023. Compte-tenu de l'évolution des échanges au parlement pour ce PLF 2025, il est proposé d'inscrire la totalité du montant notifié dès le BP 2025.

➤ Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services correspondent aux recettes encaissées auprès des usagers en matière scolaire, sportive, culturelle, sociale et aux occupations du domaine public.

Avec 967 k€ en 2025, les produits des services devraient augmenter de 30 k€ par rapport au prévisionnel de 2024.

➤ les revenus des immeubles (chapitre 75) :

Le chapitre 75 relatif aux revenus des immeubles correspondent aux loyers encaissés par la Ville et aux certificats d'économies d'énergie pour :

- Les utilisations des locaux communaux dans le cadre de conventions (La poste, le Centre Hospitalier Spécialisé « Le Vinatier »,...),
- Les logements de fonction et les logements pour astreintes,
- Les locations de salles communales.

Les recettes du chapitre 75 baisseront par rapport aux prévisionnel de 2024 du fait notamment d'une recette exceptionnelle prévue sur 2024 (une pénalité).

➤ Les participations diverses (chapitre 74) :

Ces recettes sont constituées des participations de nos partenaires :

- l'Etat dans le cadre de la programmation annuelle sur la politique de la ville, dotation de recensement,
- La Région Auvergne Rhône Alpes,
- La Métropole de Lyon pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges,
- La Caisse d'allocations Familiales du Rhône au titre du Contrat Enfance Jeunesse :
 - Pour les prestations de service pour les activités extrascolaires et périscolaires,
 - Pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) :
 - Saperlivelette, Acacias, Calinous.

Le cumul de ces participations diverses est estimé à **1 391 k€** en 2025 contre **1 377 k€** en 2024.

➤ Les atténuations de charges (Chapitre 013) :

Ces recettes sont difficiles à estimer car elles sont fonction du nombre d'arrêts maladies. Compte tenu du réalisé de 2024, le budget inscrit en 2025, à **périmètre constant**, s'élèverait à **410 k€**.

Selon ces premières estimations, les recettes de fonctionnement 2025 devraient donc se stabiliser à hauteur de 45.6 millions d'euros, soit au niveau des crédits ouverts de l'exercice 2024. En fonction des notifications reçues, il sera proposé au Conseil municipal d'ajuster les prévisions budgétaires en matière de recettes lors d'un BS ou d'une DM.

b. Dépenses de fonctionnement : des dépenses de personnel maîtrisées, une prévision prudente des autres dépenses

Les charges de personnels ont augmentés à la suite d'une série de décisions d'augmentation des salaires par voie législative ou réglementaire en réponse aux conditions économiques et inflationnistes.

➤ La structure et l'évolution des dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel font l'objet d'un suivi fin afin de permettre la juste adéquation entre exigence de qualité de service rendu et gestion des effectifs permanents et besoin non permanents (renforts, remplacements,...).

Au 31 décembre 2024, la collectivité comptait 481 emplois permanents au tableau des effectifs, répartis entre 451 emplois à temps complet et 30 emplois à temps non complet soit 473,6 postes en équivalent temps plein. Sur 2024, le nombre de postes permanents est plutôt resté stable.

Sur l'effectif global d'emplois permanents occupés au 31 décembre 2022, les emplois relevant de la catégorie hiérarchique A sont au nombre de 67, ceux de la catégorie B sont au nombre de 71, et ceux relevant de la catégorie C sont au nombre de 310.

Sur l'effectif global d'emplois permanents occupés au 31 décembre 2023, les emplois relevant de la catégorie hiérarchique A sont au nombre de 62, ceux de la catégorie B sont au nombre de 66, et ceux relevant de la catégorie C sont au nombre de 295.

Sur l'effectif global d'emplois permanents occupés au 31 décembre 2024, les emplois relevant de la catégorie hiérarchique A sont au nombre de 65, ceux de la catégorie B sont au nombre de 69, et ceux relevant de la catégorie C sont au nombre de 302.

Ainsi, nous pouvons constater, après une année de baisse, une hausse globale d'occupation des postes toutes catégories confondues au 31 décembre.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place en 2024, l'année 2025 prévoit un maintien des effectifs globaux au regard de la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ainsi, toute demande de recrutement sur poste permanent suite à un départ fait l'objet d'une étude afin d'évaluer la nécessité de remplacement. Les demandes de réorganisation continueront à se faire à coût constant ou à la baisse.

L'évolution naturelle de la masse salariale par le glissement vieillesse technicité d'environ 1,5 à 1,8% par an mais aussi par les diverses mesures gouvernementales (changement du régime indemnitaire de la police municipale, hausse du taux de cotisation de 1% pour l'URSSAF entraînant une augmentation de près de 87 500 euros) doit être minorée par les efforts des services en matière de gestion des éléments variables de rémunération (remplacements, renforts, heures supplémentaires).

Ainsi, il est demandé aux services de poursuivre la rationalisation de l'utilisation des moyens non permanents et des heures supplémentaires afin de permettre à minima un maintien du consommé 2024.

Enfin, la collectivité mène une politique de nomination à l'avancement au choix de ces agents titulaires ainsi que de promotion interne en vue de reconnaître les agents méritants et fidéliser les compétences au sein de la collectivité. Cela a un impact sur la masse salariale.

La masse salariale demeure le poste prépondérant des dépenses. Depuis 2023, il a été mis en place une responsabilisation des directions avec une répartition d'enveloppes budgétaire afin de rationaliser plus fortement les moyens non permanents.

Par ailleurs, afin d'avoir une vision prospective des effectifs et de la masse salariale, un plan prévisionnel des emplois et des effectifs a été adressé à chaque Directeur Général adjoint. Celui-ci permet de recenser les demandes de suppressions et créations de postes permanents, les besoins non permanents ainsi que les besoins en heures supplémentaires. Enfin, cet outil permet de recenser les projets de réorganisation et transformations de postes 2025.

Conformément à la décision N°1703556 TA de Montreuil du 12/04/2018 rappelant les éléments d'information du Conseil Municipal en ce qui concerne la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'Assemblée Délibérante est informée que la masse salariale 2024 est de 21.23 millions d'euros (hors élus) dont 15.1 millions d'euros pour la rémunération versée aux agents et 6.1 millions d'euros de charges patronales.

Pour 2024, dernier exercice consolidé, le traitement brut comprend notamment :

- Les traitements indiciaires : 11,68 M€
- Les primes et régimes indemnitaires : 2,57 M€
- Les nouvelles bonifications indiciaires, indemnités de résidence et SFT : 478034.14 €
- Les heures supplémentaires payées : 237 990 €
- Les avantages en nature : 55513,5 €

Les mesures de maîtrise de la masse salariale mises en place permettent de limiter les augmentations réglementaires (prises d'échelons) des fonctionnaires ainsi que des mesures légales.

Lors du BP 2025, il sera proposé d'inscrire un montant total de **22 169 K€** pour le chapitre 012 charges de personnel.

Par rapport au budget primitif 2024, l'augmentation est de + 1.43 %.

Outre le glissement-vieillesse-technicité (GVT), cette proposition d'inscription 2025 permettra d'absorber les hausses anticipées suivantes :

- La revalorisation du régime indemnitaire de la police municipale (+ 105 k€) ;
- L'augmentation de 1 point de la cotisation à l'assurance maladie (+ 88 k€) ;

Cette proposition intègre également la probable augmentation de 3 à 4 points de la cotisation à la CNRACL, actuellement en cours d'examen par le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances de la sécurité sociale.

L'ajustement permanent des moyens humains aux besoins de la collectivité, la gestion fine des effectifs, l'anticipation des besoins futurs, la vigilance sur les dépenses variables vise à assurer une gestion maîtrisée de la masse salariale.

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

La ville poursuit la rationalisation de ses dépenses et la recherche d'économies d'échelle. L'objectif étant de limiter l'évolution de ses dépenses. Les charges à caractère général sont estimées à **12 990 k€**, contre 12 319 k€ lors du budget primitif 2024.

L'augmentation des charges présentées dans ce budget primitif a une triple explication :

- Bien que l'inflation prévisionnelle des prix ralentisse en 2025, elle demeure présente à environ 2 % et s'applique avec un certain décalage. En effet, dans le cadre de la passation des marchés publics, les prix sont généralement fixés pour une année et révisés pour la période suivante. Ainsi, le niveau d'inflation 2023 n'a pas trouvé à s'appliquer

- La Commune a réceptionné en 2024 de nouveaux équipements, tel que le tiers-lieu à Grepleux, ou les classes du groupe scolaire du Mont Blanc. L'augmentation des surfaces bâties génèrent nécessairement des frais d'entretien courant supplémentaire.
- Enfin, la commune est attachée à développer des services utiles aux habitants, tel que la navette solidaire, ou encore l'expérimentation de la tenue unique dans deux établissements scolaires (90 k€).

Une attention particulière sera apportée en 2025 afin de poursuivre la maîtrise de l'évolution de ces charges à caractère général.

➤ **Les charges financières (Chapitre 66) :**

Les charges financières sont estimées à 620 k€ en 2025.

Comme les années précédentes, l'objectif est d'emprunter en fonction des besoins réels de financement, permettant ainsi de limiter les frais financiers induits.

➤ **Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) :**

Ce chapitre de dépenses est constitué essentiellement, des subventions aux associations, des subventions pour contrainte de services publics dans le cadre des contrats de gestion déléguée, des subventions d'équilibre au budget annexe et au CCAS, et des indemnités des élus.

Avec **5 500 k€** en 2025, les dépenses du chapitre 65 devraient augmenter de + 269 k€ par rapport au BP 2024.

Cette variation s'explique par :

- Une augmentation de la subvention d'équilibre au CCAS (article 657363) : 944 k€, contre 925 k€ au BP2024) soit **+ 19 k€** par rapport à 2024 (Baisse de l'excédent reporté de 2024 sur 2025 et impact des charges de personnel insufflées par les décisions gouvernementales sur les trois budgets) ;
- Le maintien de la participation à l'OGEC Saint-Charles pour un montant de 393 k€ ;
- Une enveloppe consacrée aux subventions aux associations (article 65748) s'élevant à 2 120 k€, contre 2 083 k€ lors du BP 2024.

Le contrat de gestion de la piscine Origami prévoit des participations annuelles versées au gestionnaire pendant la durée du contrat, auquel s'ajoutent les révisions contractuelles. Ces participations comprennent :

- Une participation au financement du bâtiment et une participation pour contrainte de service public, toutes deux inscrites à l'article 65748. Le montant prévisionnel est de 1 220 k€ en 2025.
- Une participation liée à l'utilisation de la piscine par la commune (associations, scolaires, centres de loisirs) imputée au chapitre 011.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à **41 300 k€ environ** en 2025.

2. Section d'investissement : conclusion d'un cycle d'investissement, stabilisation de l'endettement

a. Les dépenses d'investissement

➤ **Des dépenses d'équipement pour 13.5 M€**

Comme les années précédentes, les dépenses d'équipement recouvriront trois grands domaines :

- les actions de renouvellement des moyens techniques des services,
- les travaux récurrents de gros entretien de divers équipements municipaux pour la nécessité de maintenir des conditions de fonctionnement et d'utilisation des équipements.
- les réhabilitations, constructions nouvelles et aménagements urbains.

Les dépenses d'équipement devraient s'élever à près de **13 500 k€**, dont

- **2 400 k€** pour les travaux récurrents,
- **900 k€** pour les acquisitions de mobiliers et autres équipements,
- **1 000 k€** pour des projets d'acquisition foncière,
- **9 200 k€** pour les projets de constructions et d'aménagements :
 - dont 5 800 k€ de crédits de paiement sur autorisations de programme, ventilés comme ceci :

Libellé de l'AP/CP	MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT PRÉVISIONNELS	
	2025	2026
AP -Réhabilitation du pôle Mont-Blanc (Groupe scolaire, crèche, centre de loisirs et gymnase)	5 000 k€	901 k€
AP - Centre Chorégraphique National	700 k€	463 k€
AP – Système de vidéo protection	100 k€	100 k€

- dont 1 000 k€ pour l'aménagement de place du Maréchal Juin,
- dont 350 k€ pour la ferme urbaine du quartier fertile,
- dont 649 k€ de subvention à la Métropole de Lyon pour l'équilibre de la Zac des Alagniers ;
- dont 150 k€ pour des études visant à l'aménagement du cœur de village Verdun ;
- dont 150 k€ pour des études visant à l'aménagement du cœur de village Vancia ;

La répartition des crédits de paiement sur les années 2025 et suivantes reste à titre indicatif et sera confirmée lors du vote du budget primitif de 2025.

➤ **Remboursement en capital de la dette**

Le remboursement en capital de la dette est estimé à **3 200 k€** sur 2025.

b. Les recettes d'investissement

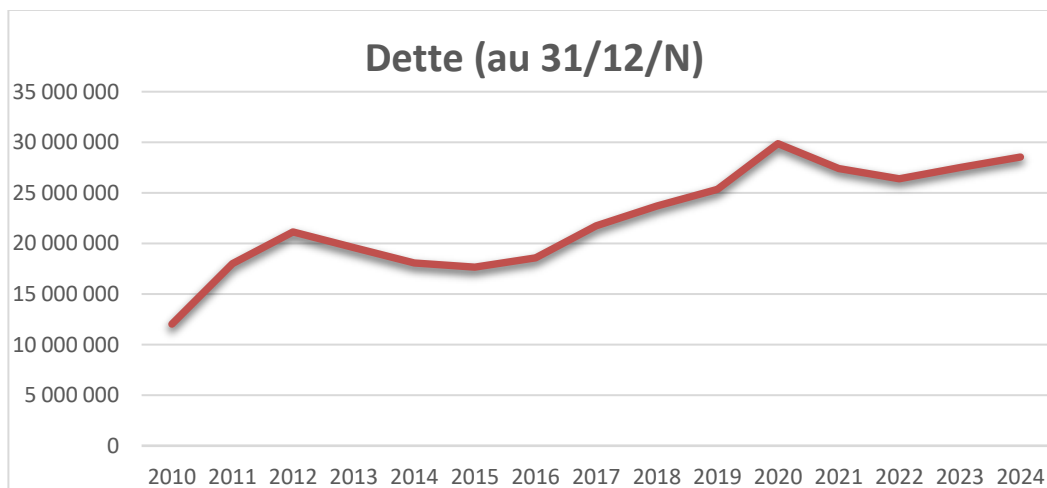
Les recettes d'investissement ont principalement quatre origines :

- **L'autofinancement au sens de l'épargne brute**, constitué par l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Celui-ci doit couvrir à minima le remboursement en capital de la dette, estimé à 3 200 K€. L'autofinancement prévisionnel sera de l'ordre **4 000 k€** d'euros lors du budget primitif.
- **Le produit du Fonds de Compensation de la TVA et de taxe locale d'équipement**, est estimé à **1 900 k€** pour 2025.
- **Les subventions d'investissement versées** sont estimées à partir des projets de travaux déjà lancés et à venir. Compte tenu des travaux lancés, et des subventions attendues notamment sur ces projets, les subventions seraient de **5 800 k€** pour 2025.
- Les cessions d'actif, et notamment les cessions foncières. Il ne sera pas prévu, pour ce BP 2025, d'inscription

Il convient comme les années antérieures de limiter l'augmentation de notre dette. Pour 2025, compte tenu des recettes estimées à ce jour, le niveau de recours à l'emprunt est estimé à **5 M€ d'euros environ, hors reprise du résultat antérieur**. La reprise du résultat antérieur, ainsi qu'une mise à jour de l'estimation des recettes de fonctionnement lors du vote du budget supplémentaire en juin, devraient permettre une réduction significative du besoin d'emprunt pour 2025.

3. La structure de la dette

➤ Évolution de l'encours de dette au 1^{er} janvier



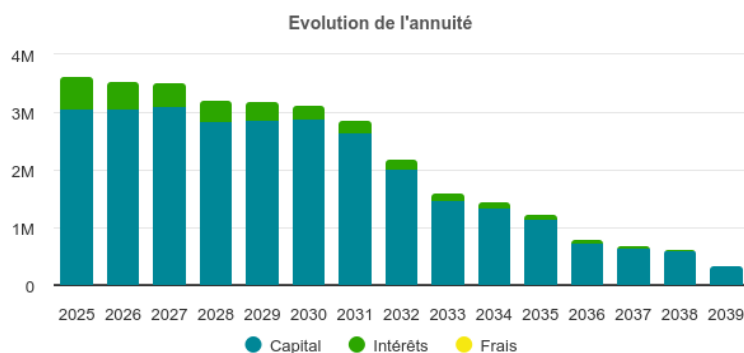
La dette était de 27 497 k€ à fin 2023.

Une consultation a été faite afin d'obtenir un emprunt d'équilibre de 4 000 k€ en 2024. L'encaissement de cet emprunt a été réalisé le 13 novembre 2024. Compte tenu du remboursement du capital en 2023, la dette s'élève à **28 434 k€** au 31 décembre 2024.

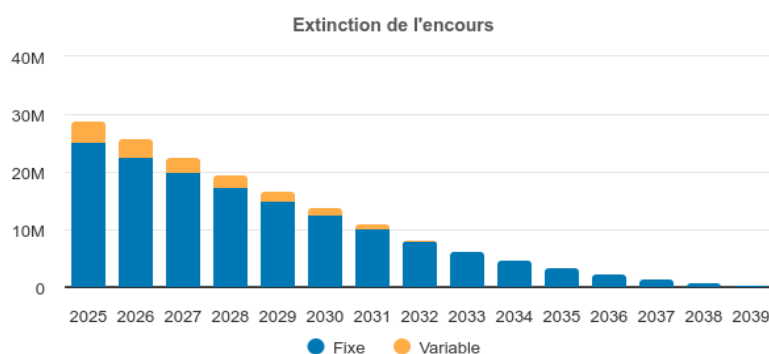
La dette est répartie auprès de 6 prêteurs. Elle est composée à 87.4 % de taux fixe classique et 12.6 % de taux variable indexé sur le livret A.

Le taux moyen est de 2.03 % et la durée de vie moyenne est de 5 ans et 3 mois.

➤ Évolution de l'annuité de la dette :



➤ Profil d'extinction de la dette :



Au 31/12/2023, la capacité de désendettement de la collectivité était de 4.5 ans, niveau inférieur au seuil jugé critique (10 ans) et au seuil déterminé par la loi de programmation des finances locales (12 ans). Selon les premières estimations, elle devrait être équivalente au 31/12/2024.

4. Les budgets annexes

a. *Le budget annexe Espace 140 (Budget présenté en € H.T.)*

En 2025, le budget annexe de l'Espace 140 devrait être une proposition similaire à celui de 2024, avec des charges de fonctionnement d'environ 180 k€, financées par des recettes de location d'environ 130 k€ et une subvention d'équilibre de 50 k€.

Les dépenses d'investissement devraient s'élever à environ 3 k€ financées par les amortissements.

b. *Le budget annexe Fort de Vancia*

Il avait été annoncé des travaux sur le Fort de Vancia à partir de 2024. Ces travaux débuteront en 2025. Le budget primitif 2025 sera ainsi relativement proche de celui proposé en 2024.

➤ La section d'investissement :

Les travaux vont concerner deux points spécifiques :

a) Le raccordement au réseau public d'eau potable :

- Pour la caserne du Parados (comptage séparé et distribution par entité)
- Pour la caserne du cavalier sur l'ensemble du bâtiment (sans installation de distribution dans les différents espaces)

b) La reprise des eaux pluviales :

- Pour la caserne du Parados :
 - Reprise des caniveaux sur chaque façade
 - Mise en œuvre de nouvelles descentes d'eaux pluviales
 - Mise en œuvre d'une cuve de collecte des eaux pluviales
- Pour la caserne du Cavalier :
 - Reprise des caniveaux sur chaque façade
 - Mise en œuvre de nouvelles descentes d'eaux pluviales

Pour réaliser ces travaux d'un montant cumulé de 726 k€ TTC environ, le financement est le suivant :

- 196 k€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- 128 k€ de la Métropole de Lyon
- 402 k€ de besoin d'emprunts d'équilibre qui seront réduit en fonction de l'autofinancement de 2025 et de l'excédent de fonctionnement qui sera constaté lors du vote du compte administratif 2024 en juin 2025.

➤ La section de fonctionnement :

En ce qui concerne la section de fonctionnement, son montant devrait légèrement diminuer à hauteur de 70 k€ (contre 79 k€ lors du vote du BP 2024).

Il ne devrait pas y avoir de versement subvention complémentaire en dehors des 2 000 € annuels versés par chacune des deux communes (Rillieux-La-Pape et Sathonay-Village).

c. Le budget annexe photovoltaïque

Le 9 novembre 2023, le Conseil municipal a voté la création d'un budget annexe photovoltaïque à compter du 1er janvier 2024.

Pour mémoire, l'activité de production et de distribution d'énergie est une activité constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC), quelle que soit sa destination. Il s'agit en effet d'activités qui, par leur nature et les moyens mis en œuvre, se situent en concurrence directe avec le secteur privé.

Dans le cadre de ce budget annexe photovoltaïque, il sera constaté :

- L'encaissement des recettes payées par le fournisseur d'énergie au titre de la revente de l'énergie photovoltaïque produite
- Le remboursement par le budget principal, de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques, consommé par les écoles